

2023 UNDERGRADUATE SUMMER RESIDENCE INFORMATION

To apply for Summer Residence, complete the [Summer Residence Application](#).

Applying by 11:59pm on Friday, March 24 will improve your chances of securing a room in Summer Residence.

SUMMER RESIDENCE OPTIONS

Hilliard Residence is the main residence building designated for 2023 Summer Residence. There are also **limited** rooms available.

- [Hilliard Residence](#) is a non air conditioned traditional high-rise building consisting of a mix of single and small-single rooms with all-gender single-person bathrooms on each floor.

Building	Room Type	Rate
Hilliard Residence	Traditional Single Room (Access to kitchen for meal preparation will be given)	\$33.00 per night

ELIGIBILITY

Current undergraduate students do not need to be enrolled in Summer Term courses to be eligible to stay in Summer Residence, however, any newly-admitted undergraduate students must be enrolled in at least one S1, S2 or SU course. Please refer to the information below for more details on terms and payment options. All applications are subject to availability.

ACCOMMODATIONS AND SERVICES

Summer Residence fees do not include meals. Residents may purchase meals from several campus food outlets and may purchase meal plan add-ons using their YU-card. Visit the [YU-card website](#) for more information.

Bedrooms are furnished with a single bed, desk, bookshelf, chair, dresser, and closet. Residents must supply their own bed linens, pillow, towels, cleaning supplies and toiletries. Residents may order linens directly from [Residence Linens](#). Residents may keep a small refrigerator in their room; mini fridges can be rented from [Coldex](#).

Wired and wireless Internet are available and are included in the room cost. Common lounges (Hilliard) are equipped with a television with basic cable.

Basic cleaning service is provided in building common areas; however, residents are responsible for cleaning their own rooms/suites and for cleaning up after themselves in all common areas.

Housing & Conference Services does not offer storage of personal belongings. [FindStorageFast.ca](#) is a recommended resource to find storage solutions to meet your needs.

Hilliard Residence has two laundry rooms in the basement. All laundry rooms are equipped with YU-card operated washers and dryers. The YU-card can be topped up on the [YU-card website](#).

Summer Residents are assigned a mailbox. Mail is delivered daily from Monday to Friday (except statutory holidays). All mail must be addressed based on your assigned building:

Your Name:
Hilliard (your room number):
York University
2275 Bayview Avenue
Toronto, Ontario
M4N 3M6

Residence Life facilitates a Summer Residence Program that provides support and creates a sense of community. Whether you plan to study, work or just relax this summer, Summer Residence is a great way to engage with your peers. Summer Residents will also have the support and assistance of Residence Life staff when needed.

SUMMER RESIDENCE OCCUPANCY DATES, FEES AND PAYMENTS

OCCUPANCY DATES

Current residents wishing to move directly from their 2022/2023 Residence Room to Summer Residence can remain in their current room until their summer room is ready. Residents will be notified of the date to move in their Summer Residence Offer Letter. Summer Residence charges will begin as of Thursday, April 27, 2023 based on the nightly rate of your assigned Summer Re **Newly-admitted undergraduate students and current undergraduate students that are not living in residence can apply to move in as early as May 4, 2023.**

If you are accepted for 2023-2024 Fall/Winter Residence and are planning to move directly from Summer Residence to 2023-2024 Fall/Winter Residence, you must inform the Summer Residence team. Summer Residents who will continue to live in residence for Fall/Winter 2023-2024 Terms will be contacted in early August to confirm the date to move to their Fall/Winter room. The tentative plan is for students to move to their Fall/Winter room the week of August 15, but this will be confirmed via e-mail in early August. Nightly charges will apply until the 2023-2024 Fall/Winter Term residence start date for continuing students. **We ask that you do not make travel plans between August 14 and September 1, 2023 until you hear from Housing Services about your scheduled date to move.**

If you are not living in residence for the 2023-2024 Fall/Winter Academic Terms, you must move out by 12:00pm (noon) on August 14, 2023.

FEES AND PAYMENTS

Accommodation is provided under the Terms and Conditions of the Summer Residence Occupancy Agreement and Code of Student Rights and Responsibilities.

Summer Residence charges will be posted to your Student Account monthly. [Student Account Statements](#) are posted online monthly around the 18th of each month and payment is due on the 10th of the following month. A late fee of 1% per month will apply to accounts with outstanding

balances. Please refer to [Student Financial Services](#) for more information about student account payments. **Summer Residence fees are non-refundable.**

Summer Residence cancellations must be made in writing to residence@glendon.yorku.ca. An administrative fee of \$50 will be charged to any student wishing to cancel their Summer Residence application after receiving an offer. A 30-night fee will be charged to any Summer Residence applicant that does not arrive for check-in and had not previously canceled their booking.

Housing Services reserves the right to change room locks for Summer Residents who have not checked out and returned their keys on the agreed departure date and to charge student accounts fees for lock changes and/or lost keys. Lost keys can be replaced for a fee of \$50 for a bedroom key, \$25 for a keycard, and \$20 for a mailbox key. Summer Residents must complete the [Online Lost Key Form](#) to receive a replacement key.

If you plan to apply for residence for the 2023-2024 Fall/Winter Term, you must submit a separate residence application. Visit the [Glendon Undergraduate Residence](#) website for more information.

SUMMER RESIDENCE CHECK-OUT PROCEDURE

- Keys for your Summer Residence room and mailbox must be returned to the Housing Services Office by 12:00pm (noon) on your scheduled date of departure.
 - If you do not return keys on your scheduled date, you will be charged until the date the keys are received or we are notified that you have departed.
 - We reserve the right to charge for lost keys and/or lock changes for unreturned keys.
- Residents wishing to change their departure date must contact Housing Services via email (residence@glendon.yorku.ca) before the first business day of the month.
 - For example, if you were planning to stay for the entire summer period but decide to move out on June 15, 2023 you must email Housing Services before June 1, 2023, otherwise you will be charged until the first of July.
- If you are continuing in Residence for the Fall/Winter Academic Term, you will be able to move directly from your Summer room to your Fall/Winter Room. This will likely be scheduled for the week of August 14, 2023. **A notice will be sent to you in August to confirm this date.** If you are not living in residence for the 2023-2024 Fall/Winter Terms, you must move out by 12:00pm (noon) on August 14, 2022.

Note: Published rates, fees, dates and building location are subject to approval and change without notice.

INFORMATIONS SUR LA RÉSIDENCE D'ÉTÉ DE PREMIER CYCLE 2023

Pour faire une demande de résidence d'été, remplissez la [demande de résidence d'été](#).

En postulant avant 23h59 le vendredi 24 mars, vous augmenterez vos chances d'obtenir une chambre en résidence d'été.

OPTIONS DE RÉSIDENCE D'ÉTÉ

Hilliard Résidence est le bâtiment de résidence principal désigné pour la résidence d'été 2023. Il y a aussi des chambres **limitées** disponibles.

- [Hilliard Résidence](#) est un immeuble de 3 étages traditionnel non climatisé composé d'un mélange de chambres simples et de petites chambres simples avec des salles de bains pour une personne à chaque étage.

Bâtiment	Type de chambre	Coût
Hilliard Résidence	Chambre Simple Traditionnelle (L'accès à la cuisine pour la préparation des repas vous sera donné)	\$33.00 par nuit

ELIGIBILITE

Les étudiants actuels de premier cycle n'ont pas besoin d'être inscrits aux cours du semestre d'été pour pouvoir rester en résidence d'été, mais tout étudiant de premier cycle nouvellement admis doit être inscrit à au moins un cours S1, S2 ou SU. Veuillez-vous référer aux informations ci-dessous pour plus de détails sur les conditions et les options de paiement. Toutes les applications sont soumises à disponibilité.

ACCOMMODATIONS ET SERVICES

Les frais de résidence d'été n'incluent pas les repas. Les résidents peuvent acheter des repas dans plusieurs points de restauration du campus et peuvent acheter des suppléments au plan de repas en utilisant leur carte YU. Visitez le [site web de la carte YU](#) pour plus d'informations.

Les chambres sont meublées d'un lit simple, d'un bureau, d'une bibliothèque, d'une chaise, d'une commode et d'un placard. Les résidents doivent fournir leurs propres draps, oreillers, serviettes, produits de nettoyage et articles de toilette. Les résidents peuvent commander des draps directement auprès de [Residence Linens](#). Les résidents peuvent garder un petit réfrigérateur dans leur chambre ; des mini-réfrigérateurs peuvent être loués auprès de [Coldex](#).

Internet filaire et sans fil sont disponibles et sont inclus dans le prix de la chambre. Les salons communs (Hilliard) sont équipés d'une télévision avec câble de base.

Un service de nettoyage de base est fourni dans les parties communes du bâtiment ; cependant, les résidents sont responsables de nettoyer leurs propres chambres/suites et de nettoyer après eux-mêmes dans toutes les aires communes.

Les Services de Résidence n'offre pas de stockage d'effets personnels. [FindStorageFast.ca](https://www.findstoragefast.ca) est une ressource recommandée pour trouver des solutions de stockage répondant à vos besoins.

Hilliard Résidence dispose de deux buanderies au sous-sol. Toutes les buanderies sont équipées de laveuses et sècheuses à carte YU. La carte YU peut être rechargée sur [le site Web de la carte YU](#).

Les résidents d'été se voient attribuer une boîte aux lettres. Le courrier est distribué quotidiennement du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). Tout le courrier doit être adressé en fonction de votre bâtiment assigné :

Votre nom :
Hilliard (votre numéro de chambre) :
Université York
2275, avenue Bayview
Toronto, Ontario
M4N 3M6

Residence Life facilite un programme de résidence d'été qui offre un soutien et crée un sentiment de communauté. Que vous prévoyiez d'étudier, de travailler ou simplement de vous détendre cet été, Résidence d'été est un excellent moyen de vous engager avec vos camarades. Les résidents d'été auront également le soutien et l'assistance du personnel de la vie en résidence en cas de besoin.

DATES D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES D'ÉTÉ, FRAIS ET PAIEMENTS

DATES D'OCCUPATION

Les résidents actuels souhaitant passer directement de leur chambre de résidence 2022/2023 à la résidence d'été peuvent rester dans leur chambre actuelle jusqu'à ce que leur chambre d'été soit prête. Les résidents seront informés de la date de déménagement dans leur lettre d'offre de résidence d'été. Les frais de résidence d'été commenceront à partir du jeudi 27 avril 2023, sur la base du tarif par nuit de votre résidence d'été attribuée.

Les étudiants de premier cycle nouvellement admis et les étudiants de premier cycle actuels qui ne vivent pas en résidence peuvent demander à emménager dès le 4 mai 2023.

Si vous êtes accepté pour la résidence automne/hiver 2023-2024 et que vous prévoyez de passer directement de la résidence d'été à la résidence automne/hiver 2023-2024, vous devez en informer l'équipe de la résidence d'été. Les résidents d'été qui continueront à vivre en résidence pour les trimestres d'automne/hiver 2023-2024 seront contactés au début d'août

pour confirmer la date de déménagement dans leur chambre d'automne/hiver. Le plan provisoire est que les étudiants déménagent dans leur chambre d'automne/hiver la semaine du 15 août, mais cela sera confirmé par courriel au début du mois d'août. Des frais de nuit s'appliqueront jusqu'à la date de début de la résidence du trimestre d'automne/hiver 2023-2024 pour les étudiants qui continuent. **Nous vous demandons de ne pas planifier de voyage entre le 14 août et le 1er septembre 2023 jusqu'à ce que vous ayez entendu les services de logement vous informer de la date prévue de votre déménagement.**

Si vous ne vivez pas en résidence pour les sessions académiques d'automne/hiver 2023-2024, vous devez déménager avant 12h00 (midi) le 14 août 2023.

FRAIS ET PAIEMENTS

L'accommodation est fournie conformément aux conditions générales de l'accord d'occupation d'une résidence d'été et du code des droits et responsabilités des étudiants.

Les frais de résidence d'été seront affichés mensuellement sur votre compte étudiant. [Les relevés de compte étudiant](#) sont affichés en ligne mensuellement vers le 18 de chaque mois et le paiement est dû le 10 du mois suivant. Des frais de retard de 1% par mois s'appliqueront aux comptes avec des soldes impayés. Veuillez-vous référer aux [Services financiers pour étudiants](#) pour plus d'informations sur les paiements du compte étudiant. **Les frais de résidence d'été ne sont pas remboursables.**

Les annulations de résidence d'été doivent être faites par écrit à residence@glendon.yorku.ca. **Des frais administratifs de 50\$ seront facturés à tout étudiant souhaitant annuler sa demande de résidence d'été après avoir reçu une offre. Des frais de 30 nuits seront facturés à tout demandeur de résidence d'été qui ne se présentera pas à l'enregistrement et n'aura pas annulé sa réservation auparavant.**

Les services de résidence se réservent le droit de changer les serrures des chambres pour les résidents d'été qui n'ont pas vérifié et rendu leurs clés à la date de départ convenue et de facturer des frais de compte étudiant pour les changements de serrure et/ou les clés perdues. Les clés perdues peuvent être remplacées moyennant des frais de 50\$ pour une clé de chambre, **25\$ pour une carte-clé** et 20\$ pour une clé de boîte. aux lettres. Les résidents d'été doivent remplir le [formulaire de clé perdue](#) en ligne pour recevoir une clé de remplacement.

Si vous prévoyez faire une demande de résidence pour le trimestre automne/hiver 2023-2024, vous devez soumettre une demande de résidence distincte. Visitez le site Web de [la résidence de premier cycle de Glendon](#) pour plus d'informations.

PROCÉDURE DE DÉPART DE LA RÉSIDENCE D'ÉTÉ

- Les clés de votre chambre de résidence d'été et de votre boîte aux lettres doivent être rendues au bureau des services de logement avant 12h00 (midi) à la date de départ prévue.
 - Si vous ne restituez pas les clés à la date prévue, vous serez facturé jusqu'à la date de réception des clés ou jusqu'à ce que nous soyons informés de votre départ.
 - Nous nous réservons le droit de facturer les clés perdues et/ou les changements de serrure pour les clés non restituées.

- Les résidents souhaitant modifier leur date de départ doivent contacter les services de logement par courriel (residence@glendon.yorku.ca) avant le premier jour ouvrable du mois.
 - Par exemple, si vous prévoyez de rester pendant toute la période estivale mais décidez de déménager le 15 juin 2023, vous devez envoyer un courriel au service du logement avant le 1er juin 2023, sinon vous serez facturé jusqu'au 1er juillet.
- Si vous continuez en résidence pour le trimestre académique d'automne/hiver, vous pouvez passer directement de votre chambre d'été à votre chambre d'automne/hiver. Celle-ci sera vraisemblablement prévue pour la semaine du 14 août 2023. **Un avis vous sera envoyé courant août pour confirmer cette date.** Si vous ne vivez pas en résidence pour les trimestres d'automne/hiver 2023-2024, vous devez déménager avant 12h00 (midi) le 14 août 2022.

Remarque : Les tarifs, les frais, les dates et l'emplacement du bâtiment publiés sont sujets à approbation et à changement sans préavis.